

Votre relevé Planifiez pour la vie^{MC}

pour la période du 1 février 2015 au 30 avril 2015

FR Client Name Line 1 Client name Line 2
[FR] Subgroup Div - Subgroup Name Line 1 Subgroup Name Line 2
RS100000

FR Mbr Full Name RS100000/FR Group No
 FR Mbr Address Line 1
 FR Mbr Address Line 2
 FR Mbr City, FR Mbr Province FR Mbr Postal Code
 FR MBR COUNTRY

Liste de vérification

Vous avez choisi un Portefeuille Avenue qui ne correspond pas à votre profil d'investisseur. Visitez le Salon VIP pour revoir et remplir le questionnaire Profil d'investisseur.

Votre REER Manuvie en bref (en \$ CA)

Valeur d'ouverture le 1 février 2015	4 118,79
Cotisations par retenues sur le salaire	525,00
Croissance de la valeur de votre régime	26,20
Valeur de fermeture le 30 avril 2015	4 669,99

Vos taux de rendement nets personnalisés au 30 avril 2015

(en %)	3 mois	6 mois	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis votre première cotisation*
REER	0,60	6,79	10,60				12,39

* Vous avez versé votre première cotisation à Manuvie à votre : REER le 28 mars 2013.

Votre Vérificateur retraite^{MC}

Votre objectif :
50 000,00 \$



Écart :
14 234,62 \$

Votre projection :
35 765,38 \$



Êtes-vous en voie d'atteindre votre objectif de retraite?

Voir la page 2 pour plus de renseignements.



Comment joindre Manuvie

Le Salon VIP au www.manuvie.ca
 participant_servicesfinanciers@manulife.com



1-800-242-1704
 Télécopieur 514-499-4480

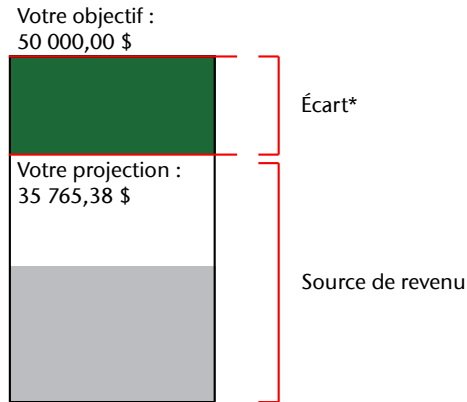


Manuvie
 Régimes d'épargne et de retraite collectifs
 CP 11464 SUCC CENTRE VILLE
 MONTRÉAL QC H3C 5M3

Saviez-vous que?

En tout temps, vous pouvez modifier votre projection en utilisant le *Calculateur de retraite* dans le Salon VIP.

Votre Vérificateur retraite^{MC}



- Écart* 14 234,62 \$
- Programme collectif 16 220,50 \$
- Autre revenu 0,00 \$
- Épargne personnelle 0,00 \$
- Prestations gouvernementales 19 544,88 \$

* Votre objectif – Votre projection = Écart

Que faire s'il y a un déficit?

N'oubliez pas que le résultat ci-dessus ne représente qu'une estimation en dollars d'aujourd'hui. Tout changement à votre taux de cotisation annuel, à vos revenus de placement et au taux d'inflation, avant et après la retraite, ainsi que vos autres sources de revenu de retraite peuvent avoir une incidence sur le montant final.

Voici des mesures que vous pouvez prendre pour combler l'écart :

- **Augmentez vos cotisations agréées** : Cotisez-vous le montant maximum permis à votre programme collectif et (ou) à votre régime enregistré d'épargne personnel, comme un REER ou CELI?
 - Saviez-vous que vous pouvez combler votre écart de 1 000,00 \$ par année**
 - en augmentant vos cotisations agréées mensuelles de 57,00 \$^{1, 2, 3, 5}, ou
 - en augmentant vos cotisations mensuelles à votre CELI de 34,00 \$^{1, 2, 3, 5}?
- **Cotisez à un régime personnel non agréé** : Il s'agit d'un bon moyen pour épargner un montant supérieur au plafond de cotisation autorisé en vertu des divers régimes à l'abri de l'impôt.
 - Saviez-vous que vous pouvez combler votre écart de 1 000,00 \$ par année en faisant une contribution mensuelle de 53,00 \$ dans un régime non agréé?**^{1, 2, 3, 5}
- **Réévaluer votre âge de retraite** : vous pourriez choisir de travailler au-delà de 65 ans, si votre santé ou votre emploi le permet.
- **Vérifiez votre période de placement et votre profil d'investisseur** : Il est important d'examiner régulièrement votre stratégie d'épargne-retraite pour vous assurer que vous vous rapprochez de vos objectifs de retraite.



Hypothèses utilisées pour votre projection (incluent tous vos plans)

Solde courant de vos comptes	21 940,17 \$
Cotisations à votre programme collectif au cours des 12 derniers mois	9 616,20 \$
Rente annuelle estimative de votre régime à prestations déterminées (le cas échéant)	0,00 \$
Âge prévu de la retraite	65
Prestations gouvernementales	19 544,88 \$

Inclure vos autres sources d'actif

Votre revenu de retraite annuel projeté (basé sur les récentes sources communes)

A. Revenu annuel projeté de votre programme collectif Manuvie ⁶		35 765,38 \$
B. Autre actif agréé actuel (total) ⁴	_____ \$	x 0,14 ^{1,2,5}
C. Autres cotisations agréées (annuel) ⁴	_____ \$	x 1,468 ^{1,2,3,5}
D. Autre actif actuel dans un CELI (total) ⁴	_____ \$	x 0,234 ^{1,2,3,5}
E. Autres cotisations à un CELI (annuel) ⁴	_____ \$	x 2,446 ^{1,2,3,5}
F. Autre actif non-agréé (total) ⁴	_____ \$	x 0,129 ^{1,2,3,5}
G. Autres cotisations non-agréées (annuel) ⁴	_____ \$	x 1,58 ^{1,2,3,5}
H. Autres revenus de sources personnelles	_____ \$	
I. REVENU DE RETRAITE ANNUEL PROJETÉ TOTAL		_____ \$

Hypothèses

1. L'actif projeté de votre compte à l'âge de retraite est fourni en dollars futurs; il représente le revenu brut généré par l'actif agréé ainsi que le revenu équivalent généré par l'actif non agréé et le CELI. Il est fondé sur les hypothèses suivantes : date de naissance le 1 mai 1966, retraite à 65 ans, taux de rendement net de 6,00 %, taux marginal d'imposition de 40,00 %; aucun retrait effectué jusqu'au départ en retraite et vos cotisations futures prévues n'excèdent pas le plafond des droits de cotisation applicables aux régimes enregistrés.
2. Les cotisations demeurent les mêmes chaque année.
3. Fondé sur une rente certaine jusqu'à l'âge de 90 ans, un taux de rendement net de 6,00 % et exprimé en dollars courants.
4. D'après les relevés de vos autres régimes d'épargne qui ne sont pas inclus dans votre programme collectif offert par Manuvie.
5. Taux d'inflation de 2,00 % jusqu'à la retraite.
6. Le calcul de votre actif projeté inclut les prestations gouvernementales. On suppose le montant maximal admissible. Il se peut que vous ne soyez pas éligible au maximum, veuillez vous référer au Calculateur de retraite dans le Salon VIP pour ajuster les hypothèses.

Votre relevé Planifiez pour la vie^{MC}

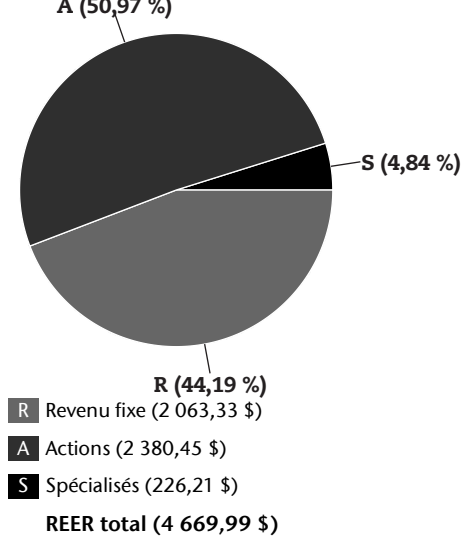
pour la période du 1 février 2015 au 30 avril 2015

FR Mbr Full Name

numéro du client : RS100000/FR Group No
numéro du participant : 1234567

Renseignements sur votre Régime enregistré d'épargne-retraite (REER)

Répartition de l'actif



Actif de votre REER en bref (en \$ CA)

Valeur d'ouverture le 1 février 2015	4 118,79
Cotisations par retenues sur le salaire - Cotisations salariales	525,00
Croissance de la valeur de votre régime	26,20
Valeur de fermeture le 30 avril 2015	4 669,99

Votre REER par compte au 30 avril 2015 (en \$ CA)

Valeur de votre compte de Cotisations salariales	4 669,99
Total	4 669,99

Détails sur l'actif et les placements de votre REER au 30 avril 2015

		Solde de l'actif (\$)	Répartition de l'actif (%)	Nombre de parts détenues	Valeur par part (\$)	Prix d'achat moyen (\$)	Taux de rendement net sur un an (%)	Frais de gestion de placements (%)
R	19- Indiciel d'obligations canadiennes (ISL)	2 063,33	44,19	77,789	26,525	24,874	8,02	0,115
A	26- Actions canadiennes (Jarislowsky Fraser)	593,92	12,72	9,287	63,952	56,367	8,73	0,340
A	80- Indiciel plafonné d'actions canadiennes (ISL)	315,31	6,75	11,679	26,998	24,031	6,71	0,115
A	630- Actions mondiales (Hexavest)	743,21	15,91	40,319	18,433	15,199	17,97	0,665
A	56- Actions mondiales (Templeton)	728,01	15,59	7,294	99,813	82,016	13,72	0,615
S	11- Fonds immobilier (ISLI)	226,21	4,84	1,892	119,544	112,560	5,95	0,715
	Total - REER	4 669,99	100					

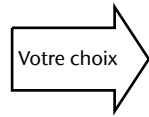
Vos directives de placement pour le REER

Vous avez choisi un Portefeuille Avenue qui ne correspond pas à votre profil d'investisseur. Remplissez notre questionnaire sur le profil d'investisseur pour connaître quel genre d'investisseur vous êtes (conservateur, modéré, agressif). Le questionnaire se trouve dans le Salon VIP.

Cotisations salariales

Vous avez sélectionné un Portefeuille Avenue^{MC} pour un investisseur **Modéré** et une période de placement **entre 15 et 20 ans avant la retraite.**

Période de placement	Profil d'investisseur		
	Conservateur	Modéré	Audacieux
>20			
15 à 20			
10 à 15			
5 à 10			
2 à 5			
<2			



45,000 %	19- Indiciel d'obligations canadiennes (ISL)
13,000 %	26- Actions canadiennes (Jarislowsky Fraser)
7,000 %	80- Indiciel plafonné d'actions canadiennes (ISL)
15,000 %	630- Actions mondiales (Hexavest)
15,000 %	56- Actions mondiales (Templeton)
5,000 %	11- Fonds immobilier (ISLI)

Vous avez choisi l'(es) option(s) suivante(s) :

- Rééquilibrage systématique de l'actif (RSA) : Prochain rééquilibrage en décembre 2015
- Cycle de vie : Votre portefeuille passera à la période de placement suivante en mai 2019

Cotisations facultatives

Ces directives de placement ont été choisies pour vous par votre responsable de régime, ces directives ne peuvent être modifiées.

100,000 % Capitalisateur intérêt quotidien Standard Life

SPECIMEN

Votre relevé Planifiez pour la vie^{MC}

pour la période du 1 février 2015 au 30 avril 2015

FR Mbr Full Name

numéro du client : RS100000/FR Group No

numéro du participant : 1234567

Fonds disponibles pour votre régime REER

Taux de rendement annualisé et frais de gestion au 30 avril 2015 (en %)

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Frais de gestion de placements
Revenu fixe					
9- Fonds marché monétaire (ISL)	1,01	1,03	0,97	1,36	0,165
19- Indiciel d'obligations canadiennes (ISL)*	8,02				0,115
Indice de référence : BONS DU TRÉSOR À 91J FTSE TMX CANADA	0,89	0,98	0,93	1,88	
Indice de référence : OBLIGATAIRE UNIVERSEL FTSE TMX CANADA	8,21	4,62	5,77	5,37	
Actions Canadiennes					
26- Actions canadiennes (Jarislowsky Fraser)*	8,73				0,340
80- Indiciel plafonné d'actions canadiennes (ISL)*	6,71				0,115
Indice de référence : COMPOSÉ S&P/TSX	6,93	10,68	7,57	7,93	
Indice de référence : Titres à petite capitalisation S&P/TSX	-9,07	1,72	2,25	3,23	
Actions Étrangères					
125 - Actions américaines (MFS)	23,29				0,340
21 - Indiciel d'actions internationales (BlackRock)	11,90				0,365
630- Actions mondiales (Hexavest)*	17,97				0,665
56- Actions mondiales (Templeton)*	13,72				0,615
52- Fonds de marchés émergents (Schroders)	17,46				1,065
Indice de référence : S&P 500	24,36	24,77	18,42	7,88	
Indice de référence : MSCI EAEO	12,39	19,40	11,76	5,67	
Indice de référence : MSCI MONDIAL	18,87	21,98	15,11	7,02	
Spécialisés					
11- Fonds immobilier (ISLI)*	5,95	7,03	8,04	6,83	0,715
Garantis - Taux au 30 avril 2015					
Capitalisateur à intérêt composé (CIC)	1,125	1,175	1,325		

* identifie les fonds dont vous avez des actifs au 30 avril 2015

Portefeuilles Avenues disponibles pour votre régime REER

Taux de rendement annualisé et frais de gestion au 30 avril 2015 (en %)

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Frais de gestion des placements
Rendement du portefeuille - Portefeuilles Avenue - option 1					
Conservateur - plus de 20	10,26				0,332
Modéré - plus de 20	10,71				0,374
Audacieux - plus de 20	10,86				0,395
Conservateur - entre 15 et 20	10,06				0,314
Modéré - entre 15 et 20*	10,26				0,332
Audacieux - entre 15 et 20	10,41				0,353
Conservateur - entre 10 et 15	9,81				0,296
Modéré - entre 10 et 15	10,06				0,314
Audacieux - entre 10 et 15	10,26				0,332
Conservateur - entre 5 et 10	9,36				0,254
Modéré - entre 5 et 10	9,81				0,296
Audacieux - entre 5 et 10	10,06				0,314
Conservateur - entre 2 et 5	9,21				0,233
Modéré - entre 2 et 5	9,36				0,254
Audacieux - entre 2 et 5	9,66				0,275
Conservateur - moins de 2	8,65				0,218
Modéré - moins de 2	8,78				0,236
Audacieux - moins de 2	9,36				0,254

* indique le portefeuille Avenue en vigueur au 30 avril 2015

Vos renseignements personnels

Numéro de participant	1234567
Numéro de certificat	ABC123
Date de naissance	1 mai 1966
Date d'entrée en service	15 décembre 2008
Date(s) d'inscription au régime	
Régime enregistré d'épargne-retraite	11 février 2013
État matrimonial	FR Marital Status
Nom du conjoint	FR Spouse Full Name
Date de naissance du conjoint	1 décembre 1972
Adresse électronique	adresse électronique
Format préféré pour le relevé	Électronique
Langue de préférence	Anglais

Votre (Vos) bénéficiaire(s)

Régime enregistré d'épargne-retraite
SUCCESSION

Votre relevé Planifiez pour la vie^{MC}

pour la période du 1 février 2015 au 30 avril 2015

FR Mbr Full Name

numéro du client : RS100000/FR Group No

numéro du participant : 1234567

Notes importantes

Confidentialité des renseignements

Vos renseignements personnels qui sont indiqués dans le dossier demeurent strictement confidentiels et sont uniquement utilisés, échangés et conservés aux fins de votre (vos) régime(s) d'épargne et de retraite collectif(s). Plus particulièrement, ces renseignements peuvent être fournis à votre employeur et à tout conseiller autorisé du (des) régime(s). Pour plus de renseignements sur le traitement de vos renseignements personnels, consultez notre politique de confidentialité sur la protection des renseignements personnels, à www.manuvie.ca (section *À propos de nous*), ou communiquez avec nous, au 1-800-242-1704.

Vérification de votre relevé

Veillez examiner votre relevé attentivement pour vérifier s'il y a des erreurs, des omissions ou des renseignements qui ne correspondent pas à l'information ou aux directives que vous avez fournies à Manuvie. En cas de renseignements inexacts ou manquants, vous devez aviser Manuvie par écrit dans les 60 jours suivant la date du présent relevé. Manuvie ne peut être tenue responsable de toute erreur ou omission dont elle n'a pas été avisée au cours de cette période. Si vos coordonnées ont changé, vous êtes tenus d'aviser votre administrateur de régime et Manuvie aussitôt que possible. De plus, il vous appartient de vérifier la désignation de bénéficiaire indiquée sur le présent relevé pour vous assurer qu'elle reflète fidèlement vos intentions actuelles. Si vous souhaitez modifier votre désignation de bénéficiaire, vous pouvez en faire la demande par écrit auprès de Manuvie. S'il s'agit d'un bénéficiaire irrévocable, le consentement écrit de ce dernier est requis pour toute modification ayant une incidence sur ses droits.

Manuvie a tout mis en œuvre afin d'assurer l'exactitude des renseignements contenus dans votre relevé. Elle se réserve toutefois le droit de corriger toute erreur ou omission et de faire les rajustements nécessaires en tout temps.

Veillez noter que les retraits et les transferts de fonds garantis avant échéance peuvent donner lieu à un rajustement de la valeur marchande (RVM) pouvant entraîner une augmentation ou une diminution du montant du retrait ou du transfert, selon les taux d'intérêt en vigueur.

Si vous souhaitez obtenir plus de renseignements sur les différents types de fonds de placement et les risques inhérents, les indices boursiers, les RVM et les frais, vous pouvez visiter le Salon VIP (à www.manuvie.ca), consulter vos documents d'inscription ou téléphoner Manuvie, au 1-800-242-1704.

Nous vous suggérons également de conserver vos relevés pour consultation future. Pour de plus amples renseignements sur votre programme de retraite collectif, consultez votre trousse d'inscription ou le Salon VIP ou communiquez avec Manuvie. Vous pouvez obtenir des exemplaires des documents que vous avez remplis et du contrat de votre régime. Vous pouvez également demander de consulter ou d'obtenir les documents, rapports et renseignements supplémentaires de votre régime tel que prescrit par la loi.

Vérificateur retraite^{MC}

La projection de revenu du présent relevé n'est présentée qu'à des fins d'illustration et elle ne constitue pas une garantie ou une promesse de prestations de la part de Manuvie ou de votre responsable de régime.

La présente projection est fondée sur le solde courant de vos comptes et elle suppose, outre les hypothèses mentionnées précédemment, que vos cotisations de base futures seront identiques à celles des 12 derniers mois, et elle ne tient pas compte des cotisations facultatives ou cotisations additionnelles ni des capitaux qui peuvent être transférés à l'un de vos comptes. Il n'a pas été tenu compte de l'actif capitalisé de régimes non agréés, de RER de conjoint, de FRR, de FRRI, de FRV et de FRR de conjoint.

Manuvie ne peut être tenue responsable de tous préjudices, pertes ou dommages subis en raison de l'utilisation que vous faites ou que vous pourriez faire de la projection contenue dans le présent relevé, y compris ceux découlant de toute décision prise sur la foi de l'information qui s'y trouve.

Taux de rendement personnalisé (TRP)

Votre taux de rendement personnalisé indique le rendement des fonds garantis et des fonds variables du régime correspondant. Il a été déterminé, conformément aux recommandations de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes (ACCAP), au moyen de la formule de calcul du taux de rendement interne (TRI) Newton-Raphson pondérée en dollars. Cette formule tient compte de la durée de l'investissement dans le fonds de placement, du rendement du fonds au cours de la période, de même que des versements de cotisations et des retraits et des dates auxquelles ils ont été effectués. Le taux de rendement personnalisé est indiqué depuis votre première cotisation, de même que pour des périodes pouvant aller de trois mois à dix ans (selon le nombre d'années de participation au régime). Pour toute période de plus d'un an, le taux de rendement est converti en un taux annuel.

Renseignements sur les placements

Les rendements nets correspondent aux rendements des fonds de placement variables pour la période indiquée, après imputation des frais de gestion de placements (FGP) et des charges d'exploitation applicables (comme les frais de vérification, les frais de garde, les frais d'intérêts et les impôts). Si un fonds est offert depuis moins d'un an, aucune donnée ne sera indiquée.

Les fonds de placement variables ne sont pas garantis et la valeur par part peut varier selon la conjoncture et la performance des gestionnaires de fonds.

Taxe de vente harmonisée (TVH), taxe sur les produits et services (TPS) et taxe de vente du Québec (TVQ)

Conformément aux règles fiscales établies par le gouvernement fédéral, la taxe de vente harmonisée (TVH), la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ), selon le cas, doivent être perçues sur les frais de gestion de placements (FGP) et sur certains autres frais dans les provinces où ces taxes s'appliquent. Si le titulaire de contrat de votre régime (votre employeur dans la plupart des cas) est établi dans l'une des provinces ci-après, la taxe appropriée sur les FGP sera déduite des valeurs unitaires de votre compte, tandis que la taxe sur les autres frais (le cas échéant) s'appliquera lorsque ces frais seront imputés. Les taxes par province s'appliqueront aux taux en vigueur applicables, lesquels, à la date à laquelle le présent document a été préparé, étaient les suivants :

- Ontario – TVH de 13 %.
- Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve-et-Labrador, Île-du-Prince-Édouard – TVH de 15 %.
- Québec – TPS de 5 % et TVQ de 9,975 %.
- Alberta, Colombie-Britannique, Saskatchewan, Manitoba, Territoires du Nord-Ouest, Nunavut, Yukon – TPS de 5 %.

Prescription extinctive

Selon votre province de résidence, les mesures sont prises sous réserve de certaines limites établies en vertu des lois sur les assurances. Toute action ou procédure intentée contre un assureur pour le recouvrement du produit de l'assurance payable selon les dispositions du contrat est absolument interdite si elle ne s'inscrit pas dans le délai prescrit par la Loi sur les assurances.

Frais d'administration en date du 30 avril 2015

Frais de retraits - REER	Voir la note 1
Frais de cessation - REER	25,00 \$ par retrait
Frais pour opérations excessives	Voir la note 2
Rajustement de la valeur marchande	Voir la note 3
Pour tout autre frais	Voir la note 4
1.	<i>premier retrait dans l'année sans frais, les autres retraits 25,00 \$</i>
2.	<i>Si vous effectuez plus de deux transferts entre les fonds par compte, par régime, au cours du même mois, Manuvie émettra un avis de 30 jours vous informant qu'une pénalité sera imputée à votre compte pour toute transaction supplémentaire après la fin de la période d'avis de 30 jours. Ces frais (c.-à-d. le plus élevé de 25 \$ par transaction ou 2 % du montant transigé) s'appliqueront à partir du troisième transfert entre les fonds et à tout transfert subséquent effectué durant un mois civil.</i>
3.	<i>Vos capitaux pourraient faire l'objet d'un rajustement positif ou négatif de la valeur marchande si vous effectuez un retrait d'un fonds de revenu garanti avant sa date d'échéance.</i>
4.	<i>Veillez communiquer avec Manuvie au 1-800-242-1704.</i>

SPECIMEN